Cote du document: TFWG 2018/2/W.P.7 Point de l'ordre du jour: Date: 19 juin 2018 Distribution: Publique Original: Anglais



Révision du procès-verbal de la première réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note aux membres du Groupe de travail sur le cadre de transition Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro Secrétaire par intérim du FIDA téléphone: +39 06 5459 2088 courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents

Deirdre McGrenra Chef de l'Unité des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le cadre de transition — Deuxième réunion Rome, 28 juin 2018

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

La deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition — Deuxième réunion invitée à approuver les modifications au projet de procès-verbal de la première réunion, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Révision du procès-verbal de la première réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

- 1. Deux des membres du Groupe de travail sur le cadre de transition ont fait parvenir des demandes de modifications au projet de procès-verbal de la première réunion du Groupe (document TFWG 2018/1).
- 2. Pour faciliter la comparaison, les propositions d'insertions sont soulignées et les suppressions sont barrées.
- 3. À la demande du représentant de l'Argentine, les paragraphes 10 et 12, au point 5 de l'ordre du jour Présentation du concept et de certains éléments du cadre de transition devraient être modifiés comme suit:
 - 10. "La direction indique que des travaux préliminaires sur <u>l'harmonisation des conditions de prêt la tarification des prêts spécifique au FIDA</u> ont déjà commencé et <u>que sont portés à l'attention du le</u> Comité d'audit <u>est tenu informé</u> afin de préparer les futures activités du Groupe de travail sur le cadre de transition <u>concernant la tarification des prêts spécifique au FIDA</u>."
 - 12. [Première phrase]: "Eu égard au concept d'analyse multidimensionnelle des pays, la direction souligne que le revenu RNB n'est pas le seul facteur déterminant le soutien fourni par le FIDA."
- 4. Le représentant de l'Italie a demandé les additions suivantes aux paragraphes 24 et 25, au point 5 de l'ordre du jour, et au paragraphe 31, au point 4 de l'ordre du jour, Programme de travail provisoire du Groupe de travail sur le cadre de transition pour 2018.
 - "24. Si l'introduction d'opérations de prêt régionales est bien reçue, les membres mettent la direction du FIDA en garde contre les difficultés de mise en œuvre qui pourraient résulter de différences de priorités et de législation entre les pays, ainsi que de sujets sensibles comme la gestion de l'eau.

 Deux membres soulignent la nécessité, pour le document conceptuel, de mieux refléter le fait que le mandat fondamental du FIDA et sa valeur ajoutée orienteront les opérations de prêt régionales et que les secteurs qui pourraient en bénéficier ne peuvent pas être aussi vastes que ce que l'on peut observer dans d'autres IFI."
 - "25. Les membres demandent à la direction d'expliciter les questions juridiques relatives aux prêts régionaux et à d'autres aspects du cadre de transition.

 <u>Un membre demande que la direction apporte des précisions supplémentaires sur les attentes en termes de gains d'efficience découlant des opérations de prêt régionales et sur le stade auquel ces gains pourraient intervenir, compte tenu des efforts initiaux nécessaires pour faciliter de telles opérations."</u>
 - "31. Le groupe de travail examine le programme de travail provisoire présenté dans le document TFWG 2018/1/W.P.3. Les membres demandent que les sujets soient abordés l'un après l'autre, que des éléments des procédures

révisées du COSOP soient examinés à la prochaine réunion, et que parmi les autres points à traiter à la prochaine réunion figurent:

i) des débats supplémentaires sur le cofinancement et sur les opérations de prêt régionales; et <u>la note technique sur le mécanisme d'introduction</u> progressive des nouvelles conditions et de suppression progressive des anciennes (TFWG 2018/1/W.P.6), qui a été soumise au Groupe de travail avant la première réunion, mais qui n'a pas été examinée."